



Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 10 septembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 août 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Marie Pierre TEYSSIER, Liliane DALLA LIBERA, Mylène ROLAND, Gabriel BARROT, Gérard GALOIS, Christine CHENIVESSE, Loïc BOUCHARD, Françoise BRESSON, Isabelle ADELIN, Gabriel EHRET, Denis BINAUD, Béatrice CESARI.

Etaient absents excusés : Michel PASSARELLI qui donne pouvoir à Marie Pierre TEYSSIER

Etienne du CHAFFAUT donne pouvoir à Liliane DALLA LIBERA

Gérard MOREL donne pouvoir à Françoise BRESSON

Nombre de conseillers en exercice: 15 présents : 12 votants: 15

Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

Avant de commencer la séance, Madame le Maire rend hommage à Monsieur Gilbert Duperray qui nous a quittés cet été. M. Duperray était très apprécié des habitants de Civrieux, de par son implication multiple dans les associations du village, notamment à l'Association des Familles. Il a exercé 2 mandats de conseiller municipal dont un en tant que 1^{er} adjoint de Marielle Sigalas.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté par 14 voix.

Madame Césari, souhaite que ce compte rendu soit modifié de la façon suivante :

« Dans la mesure où la séance a été enregistrée par M. Galois et puisque seuls les propos de Mme le Maire sur le 1er point ont été retranscrits, je souhaite rajouter 2 points à ce compte rendu.

1 - Tarifs entrée soirée Rosé Nuits d'Eté :

Mme Cesari indique que les tarifs proposés sont déjà arrêtés et même annoncés. Elle interroge Mme le Maire sur l'opportunité de délibérer sur un point déjà décidé et sur la qualité du conseil municipal, est-ce seulement une chambre d'enregistrement des décisions de Mme le Maire ? Les tarifs sont trop élevés et inappropriés pour engager le plus grand nombre de sévériens à venir à ce spectacle. Ce coût va forcément freiner et empêcher des familles de Civrieux à participer. Elle rappelle que c'est cet argument qui a été donné en réunion budget pour considérer que le prix du spectacle de l'association Les Chants d'Engoulevant était trop élevé. Par ailleurs, elle précise que les communes partenaires de Rosé Nuits d'Eté appliquent des tarifs tout à fait raisonnables au regard du programme.

Quant au choix du spectacle et sans juger de la qualité de ce groupe, Mme Cesari regrette seulement qu'il ait été choisi sans concertation.



2 - Accueil CLSH

Mme Cesari remarque que dans la mesure où la tranche d'âge concernée par ces accueils est de 3 à 17 ans, il aurait été beaucoup plus judicieux de communiquer le programme d'activités à toutes les familles de Civrieux plutôt que de le diffuser seulement aux deux écoles. »

Virements de crédits :

Suite à la reprise du véhicule de voirie, il est nécessaire d'inscrire en dépenses et en recettes – chapitres D 042 et R 041, la somme de 10 100€.

Suite au remboursement du salaire de Franck Barrot par l'assurance de la somme de 25 000€, ce montant sera affecté au compte R 6419 et augmenté en dépenses au chapitre D 012.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Démarche Agenda 21

Myène Roland a repris ce dossier engagé par la précédente équipe municipale, et pour lequel Denis Binaud avait déjà réalisé les 1^{ères} étapes. Mme Roland va rencontrer prochainement les responsables de l'Association « Notre Village » afin qu'une nouvelle réunion de travail du conseil municipal soit organisée pour décider de la poursuite de cette démarche et de son intérêt. Elle indique les coûts financiers pour la commune avec une cotisation annuelle de 900€ et une adhésion de 4500€ pour une période de 3 ans.

A la demande de M. Galois, Mme Roland précise que l'Agenda 21 est mis en place pour envisager l'évolution et le développement durable de la commune, selon une démarche décrite dans le protocole proposé par cette association. Elle précise que l'adhésion pourrait permettre à la commune de percevoir des subventions de l'état.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences des baisses des dotations de l'état

L'AMF propose la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire



maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Civrieux d'Azergues rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Civrieux d'Azergues estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Civrieux d'Azergues soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Madame le Maire la soumet au vote.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette motion.

Redevance 2015 pour occupation du domaine public par GRDF

La Redevance d'occupation du domaine public a été instaurée en 2007 sur la commune de Civrieux. La longueur de canalisation de distribution à prendre pour 2015 est de 6 334mètres,



ce qui représente une somme totale due par GRDF de 388€.

Cette redevance n'a pas été perçue depuis 2008 ce qui interroge le Conseil Municipal. La secrétaire doit donc se rapprocher des services compétents pour obtenir les explications sur cet état de fait, sur le taux appliqué pour le calcul de ce tarif (est-il concordant avec l'augmentation pratiquée sur le coût de l'énergie ?) ainsi que sur d'éventuels rappels qui pourraient être perçus depuis 2008.

Ces éléments obtenus, le sujet sera de nouveau inscrit à une prochaine réunion de conseil municipal.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Loïc BOUCHARD, présente le rapport annuel, établi pour la dernière année par le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues. Depuis le 1^{er} janvier 2015, cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes.

Les chiffres – ordures ménagères

Serned collecte 31 834 habitants pour la zone Est, ce qui représente 7 655.22 tonnes collectées

Coût de collecte : 737 728.20€, soit 240.47kg/hab/an

Coût de traitement : 756 246.84€, soit 46.93€/hab/an

Le coût national moyen en territoire semi rural : 47€/hab/an

Collecte sélective

Emballages : porte à porte : 843.47T

Verre : apport volontaire : 1 089.30T

Journaux : 691.30 T

Coût 2014

Emballages :

- Collecte : 245 909.40€

- Traitement : 204 660.13€

Verre

- Collecte & traitement : 43 027.35€

Journaux :

- Collecte : 27 652.00€

- Traitement : 11 752.10€

Recettes

Coût total de la collecte sélective : 393 431.37€

Coût/hab : 4.38€/an

Déchetteries

Tonnage collecté : 9 663.86 tonnes, soit 303.57kg /hab

Coût total (collecte et traitement) : 764 789.62€

Recettes : 53 007.76€

Soit un coût/hab : 22.36€/an

Coût total du service public d'élimination des déchets consolidé pour l'année 2014

Total des dépenses : 4 084 088.69€

Total des recettes : 4 071 081.83€



Gérard Galois interroge sur le nouveau règlement des déchetteries, et le manque d'information à ce sujet. Un nouveau règlement temporaire, tentative d'harmonisation entre les quatre déchetteries concernées, a effectivement été mis en place depuis janvier 2015, règlement différent de celui auparavant appliqué sur les déchetteries dont nous dépendions. Ce nouveau règlement soulève de nombreuses questions de la part des usagers ; Mrs Galois et Bouchard s'accordent pour dire que sans un règlement concerté et pertinent, les conséquences pourraient être de voir augmenter les déchetteries sauvages.

Mme Le Maire précise ainsi que ce règlement doit être prochainement retravaillé par la Communauté de Communes. A terme, toutes les déchetteries des mêmes règles de gestion.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Gabriel BARROT présente le rapport annuel du délégataire, établi par la SAUR ;

Les chiffres clés :

Linéaire de conduites Eaux usées : 13 139ml , soit -0.46% par rapport à 2013

Volumes épurés : 88 099m³ soit 2.83%

Travaux réalisés en 2014 :

Remplacement stator pompe gaveuse pour évacuation des boues déshydratées

Remplacement agitateur silo à boue

Proposition d'amélioration :

L'agitateur du silo est sous dimensionné depuis la mise en place de l'unité d'épaississement des boues

Le contrat de Délégation de Service Public a été signé le 01/07/2013 pour une durée de 10 ans

2 postes de relèvement sont exploités, l'un aux Prés Secs et l'autre aux Rivières

La station d'épuration : charge nominale en débit : 400m³/j

Elle est équipée de télésurveillance.

Bilan de l'activité :

Entre 2013 et 2014 la charge hydraulique reçue à la station est stable en revanche la charge organique reçue en 2014 est supérieure de 20% par rapport à 2013. Au cours de 2014, la capacité hydraulique a été dépassée 31 fois, la charge organique n'a pas été dépassée au cours des 4 bilans effectués sur l'année.

Cette augmentation significative peut être due à l'année particulièrement sèche en 2015, les conditions climatiques ayant fait augmenter la proportion de charge organique dans un volume d'eau moins important. Par ailleurs, le rapport ne mentionne pas que cette situation soit particulièrement alarmante, la station continuant d'assumer pleinement son rôle.

Bilan des boues :

360m³ ont été traités, soit 360 000kg dont 20 520 kg de matière sèche épandue.

Travaux réalisés sur le réseau

4 branchements EU dont 1 EU et EP

2 remplacements de tampon sur chaussée

1 création antenne réseau eau pluviale

Comptes rendus commissions



Environnement :

L'aménagement du rond-point D30/D16E, va être achevé fin septembre, avec la mise en place des plantations.

Il sera réalisé également les plantations au cimetière, autour de l'espace cinéraire.

Mme Césari rajoute que dans le cadre de cette commission, il peut être évoqué la réalisation du City Stade qui donne entière satisfaction, et qui est toujours bien utilisé.

Mme Dalla Libera fait d'ailleurs observer la mixité des utilisateurs du City Stade, familles avec enfants, adolescents et mêmes jeunes adultes, et ce, à différents moments de la journée.

Des poubelles, des bancs et une signalisation seront prochainement installés.

Voirie :

Les travaux inscrits au programme 2015 de la communauté de communes, vont démarrer :

- Chemin de Grand Val
- Chemin du plan
- Chemin de Marcilly, changement de la conduite d'eau par le SIEVA et renfort de la route qui s'affaisse
- Impasse du Drivet

Madame Dalla Libéra précise que les travaux Chemin de Palayer sont prévus au programme 2016. M. Galois dit que la commune est déjà propriétaire de la partie nécessaire pour l'élargissement, et qu'il est urgent de mettre en sécurité cette jonction.

Le chemin du cimetière fait également partie des projets. La commune attend l'accord pour les cessions de terrains nécessaires à l'aménagement d'un trottoir jusqu'au cimetière

Le tourne à gauche Route de la Vallée va être réalisé, par le Département.

Gabriel Ehret et Béatrice Césari font remarquer qu'à l'occasion du passage de la Communauté de Communes antérieure à l'actuelle Communauté élargie, la municipalité précédente a demandé et obtenu une augmentation des crédits de voirie de la commune – en échange d'une baisse de sa dotation de compensation – ceci afin de permettre dans le futur la réalisation des importants travaux de voirie dont Civrieux a besoin. C'est cette augmentation qui rend possible les travaux engagés aujourd'hui.

M. Galois indique qu'il serait nécessaire de réaliser un trottoir le long de la D16, de la sortie de Civrieux à l'entrée du Village de Marcilly, afin de sécuriser la circulation des piétons qui empruntent cet itinéraire. Cette partie de voirie est située sur la commune de Marcilly, Civrieux n'est donc pas concerné. Pour autant, ce point sera soumis à la prochaine réunion voirie de la CC et notamment à M. Dumoulin, Maire de Marcilly puisque c'est de lui que dépend cette décision. Le même problème, sur la D 385 côté passage à niveau Lozanne, où cette fois, c'est sur la commune de Civrieux que manque le trottoir ou tout au moins une mise en sécurisation des piétons.

D. Binaud demande quand seront enlevés les gravillons, sur toutes les voiries qui ont reçues du point à temps. La Communauté de Communes doit s'en charger très prochainement, après que M. Barrot ait rappelé les services concernés. Ces derniers ne souhaitaient pas intervenir pendant les fortes chaleurs et avaient indiqué que les choses seraient faites début septembre.

Mme le Maire informe que la rue de la Charrière a été classée en zone de rencontre avec priorité pour les piétons et vitesse limitée à 20km/h.

Des panneaux de signalisation pour interdire l'accès à tous véhicules à moteur, au parc des



Verchères et pour le sentier du Sémonet, vont être mis en place.

Petite Enfance :

Mylène Roland commence par aborder le bilan de la semaine de rentrée à l'école publique Maurice Gilardon, mouvementée par un changement d'effectif. 131 enfants étant inscrits pour cette rentrée 2015-2016, six classes ont été ouvertes ; quand le jour de la rentrée, 130 enfants ont été comptés, une fermeture de classe a été très sérieusement envisagée. Grace au soutien de l'Inspectrice Académique, les six classes ont finalement été maintenues.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) ont redémarré dans les mêmes conditions que l'an passé :

- Gratuité pour les familles
- Programmés les vendredis après-midi avec 6 ateliers dispensés par des professionnels,

Cette année, deux nouvelles disciplines : jeux pour tous et atelier artistique, le « *Land'Art* ».

Béatrice Césari rappelle quelques faits marquants survenus avant les congés d'été :

- Le financement de deux équipements numériques dans les classes, pour lesquels les enseignants ont chaleureusement remercié la Commune lors du conseil d'école du 29 juin ;
- La tradition de remise des dictionnaires aux CM2 a été reconduite cette année, moment pendant lesquels les élèves ont tenu à remercier tous les enseignants qui ont jalonné leur scolarité à l'école publique ;
- La kermesse de l'école, qui s'est tenue le 20 juin, a rencontré, encore une fois, un très vif succès ;
- La Commission Petite Enfance s'est réunie en juillet pour rédiger un PEDT (Projet Educatif Territorial), obligatoire pour obtenir le fond pérenne de l'Etat permettant de financer une partie des TAP. Ce PEDT a été validé dès la fin du mois de juillet par les autorités compétentes.

Questions diverses :

Madame Césari souhaiterait intégrer la commission d'urbanisme. Madame le Maire précise qu'il avait été convenu que cette commission serait limitée à 5 élus. La décision sera prise lors de la prochaine commission d'urbanisme.

Madame le Maire rappelle que Madame Césari aurait pu faire sa demande au moment de la constitution des commissions.

Madame Césari indique que compte tenu de l'arrivée de la nouvelle technicienne en urbanisme, elle souhaite participer dorénavant à l'étude des dossiers, et que les relations tendues entre la nouvelle équipe et Madame Pradier, ancienne technicienne en urbanisme, ne lui permettaient pas d'être objective à l'époque.

Par ailleurs, elle précise que dans le cadre de la représentation proportionnelle pour les membres de l'opposition, un poste dans cette commission doit leur être réservé, pour assurer la représentativité.

Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 15 octobre 2015 à 20h30.

La séance est levée à 21h25.